



Commune des Martres-de-Veyre

PLAN CANICULE

Informé – Protéger – Prévenir

1. Une adaptation nécessaire aux fortes chaleurs

Les épisodes de fortes chaleurs sont devenus, ces dernières années, plus fréquents, plus précoces et plus intenses.

Selon Météo-France, la température moyenne en France a augmenté d'environ +1,7°C depuis 1900, et les vagues de chaleur sont aujourd'hui deux fois plus nombreuses qu'au début des années 2000.

Ces évolutions ont des conséquences concrètes sur la vie quotidienne :

- augmentation des risques de déshydratation,
- fatigue et malaises lors des activités extérieures,
- vulnérabilité accrue des enfants, des personnes âgées et des sportifs,
- nécessité d'adapter les manifestations publiques.

La commune des Martres-de-Veyre réaffirme, à travers ce plan, son engagement à appliquer pleinement les recommandations de l'État en matière de prévention des risques liés aux fortes chaleurs, conformément au Plan National Canicule et aux directives préfectorales.

2. Les actions communales mises en place

Opération "Événements au Frais"

Adapter chaque manifestation aux conditions météorologiques

Actions :

- Recommander aux associations d'avoir un bénévole référent « canicule » qui rappelle les signes d'alerte (malaise, confusion, fatigue) et avec port d'un signe distinctif.
- Inviter les associations à décaler les activités physiques hors de la plage 12h-17h
- Préconiser aux associations d'identifier des zones d'ombres



- Désignation d'un élu référent canicule lors des évènements organisés par la commune

Objectif : assurer la sécurité du public et des bénévoles

Réseau « Points Eau + »

Garantir l'accès au public aux points d'eau pour permettre au public de s'hydrater si besoin

Actions :

- Mise en avant de points d'eau existants (Mairie, Maison des solidarités, Parc municipal, les Cimetières, Les Midinettes, Les Lokaux, Mc Donalds). Ces points d'eau potable mis gratuitement à disposition du public sont accessibles aux horaires d'ouverture des différents sites.

- Proposer aux points d'eau existants une signalétique uniforme « POINT EAU »

Objectif : prévenir la déshydratation.

Plan « Hydratez-vous »

Informier et sensibiliser le public

Actions :

- Publication de messages de prévention sur les supports de communication
- Affichage des gestes à adopter sur les lieux de rassemblement
- Annonces au micro lors des grands évènements sur les gestes à adopter

Objectif : diffuser les bons réflexes

Veille Canicule et Décisions Rapides

Anticiper et réagir en fonction des alertes météo

Actions :

- Suivi quotidien des bulletins Météo-France
- Possibilité de reporter ou annuler un évènement
- Coordination avec le SDIS, les associations de secours et les organisateurs d'évènements.

Objectif : garantir la sécurité en toutes circonstances.



Des outils de mises en place :

Carte communale des points d'eau et espaces frais

Pour faciliter l'accès à l'hydratation et aux zones ombragées, la commune met à disposition une carte des points d'eau et des espaces frais accessibles au public :



Cette carte sera diffusée :

- Sur le site internet communal,
- Sur les réseaux sociaux,
- Affichée dans les lieux publics,

Elle permet aux habitants et aux visiteurs d'identifier rapidement les lieux où se rafraîchir en cas de forte chaleur.

Points d'eau accessibles gratuitement : se référer aux lieux cités ci-dessus



Espaces frais et/ou ombragés : Parc municipal, Square Arcozelo, au niveau de la Passerelle, terrain stabilisé derrière la Mairie, Parking des planches

Lieux de repli en intérieur (selon les horaires d'ouverture) : Mairie (salle climatisée).

Rôle du CCAS et des élus auprès des aînés

Les élus (Chantal Germain, Régine Alberici + membres du CCAS) assurent une vigilance particulière auprès des personnes les plus vulnérables.

Actions prévues :

- Appels réguliers aux personnes inscrites sur le registre communal par l'intermédiaire de Chantal et Régine.
- Visites à domicile pour prendre des nouvelles en cas d'alerte canicule
- Lien permanent avec les familles ou contact pour assurer un suivi coordonné.
- Rencontre avec Chantal Germain le mardi après-midi pour la remise d'un formulaire de demande d'inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Objectif : maintenir un contact humain, rassurant et protecteur.